

Règlement du Cross Triathlon « Les Défis des Argouses » 2016

Article 1. Présentation de l'épreuve

A/ Le Cross- Triathlon « Les défis des Argouses » est une discipline sportive qui consiste à enchaîner seul ou en équipe, 3 épreuves : la natation, le VTT et la course à pied. Les distances varient selon les courses et la catégorie d'âge.

B/ Ce Cross-triathlon est organisé par le Club Athlétique Veynois.

Article 2. Conditions de participation aux épreuves et distances

	INDIVIDUEL	RELAIS
Le défi des Argouses Départ : 19/06, 9h30 Distance assimilée M 750m Natation 25km VTT 7km Trail	A partir de Juniors	A partir de cadets
L'argouse pour tous Départ : 21/06, 10h30 Distance assimilée S 250m Natation 15km VTT 2,5km Trail	A partir de Cadets	A partir de Minimes
L'argouse des ados Départ : 20/06, 15h30 150m Natation 4km de VTT 1,5km Trail	Benjamins et pupilles	Benjamins et pupilles
L'argouse des Petits Costauds Départ : 20/06, 16h00 50m Natation 2 km VTT 1 km Trail	Poussins et Pupilles	Poussins et Pupilles
L'argouse des Minots Départ : 20/06, 16h30 25m Natation 1 km VTT 0,5km Trail	Poussins et mini poussins	Poussins et mini poussins

Rappel des catégories en 2016

Catégorie	Année de naissance
Mini poussins	2009-2010
Poussins	2007-2008
Pupille	2005-2006
Benjamin	2003-2004
Minime	2001-2002
Cadet	1999-2000
Junior	1997-1998
Senior	1977-1996
Vétéran	1917-1976

Article 3. Pièces justificatives pour la course Le Défi des Argouses exclusivement

Liste des pièces justificatives pour le retrait des dossards :

A/ Pour les titulaires d'une licence FFTri Compétition (pratiquant) :

- licence parfaitement lisible
- pièce d'identité

B/ Pour les titulaires d'une licence en cours de validité au sein d'une fédération de triathlon étrangère affiliée à l'ITU :

- licence originale parfaitement lisible comportant le nom de la fédération
- pièce d'identité
- autorisation parentale pour les mineurs
- Signature d'un formulaire d'information assurance lors du retrait du dossard

C/ Dans tous les autres cas de figure :

- « Pass Compétition » dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur)
- autorisation parentale pour les mineurs
- pièce d'identité
- * soit la licence FFTri « Loisir » accompagné d'un Certificat médical « compétition » datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve
- * soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition du triathlon de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

D/ Dans le cadre d'une course en relais :

- la présentation d'une licence FFN pour la partie natation, FFC pour la partie cycliste et FFA pour la partie course à pied peut se substituer au certificat médical
- le certificat médical à remettre est un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition de moins de 1 an correspondant à la participation de l'équipier concerné (natation ou cyclisme ou course à pied).

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Article 4. Pièces justificatives pour toutes les courses

Une autorisation parentale pour tout mineur se présentant sans la présence de ses parents ou tuteurs.

Article 5. Montant et modalités d'inscription

- Inscription par internet autorisées jusqu'au 18 juin minuit. Inscription sur place ensuite, dans la limite des places disponibles.
- Majorations à partir du 15 juin minuit

1. Défi des Argouses

Tarifs incluant les ravitaillements, le repas de midi et la remise des prix. Ajoutez 3.5€/personne n'ayant pas de licence Triathlon.	Individuel	Relais duo	Relais trio
<i>Le défi des Argouses, inscription avant le 15 juin minuit (par internet exclusivement)</i>	25€	40€	50€
<i>Le défi des Argouses, inscription entre le 16 juin et le 18 juin minuit (par internet exclusivement)</i>	30€	47€	60€
<i>Le défi des Argouses, inscription le 19 juin matin avant 8h30</i>	35€	55€	70€

2. Autres défis

Tarifs incluant les ravitaillements. Repas de midi non inclus	Individuel	Relais duo	Relais trio
<i>L'Argouse pour tous, inscription avant le 18 juin minuit (par internet exclusivement)</i>	10€	15€	20€
<i>L'Argouse pour tous, inscription le 19 juin matin avant 12h30</i>	15€	24€	30€
<i>L'Argouse des ados, des petits costauds et des minots.</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit

	moins de 12 ans	plus de 12 ans
<i>Ticket repas (ouvert à tous) comprenant plat, dessert et une boisson (par internet exclusivement)</i>	8€	10€

Votre inscription comprend :

- Le dossard et la participation à la course
- Les ravitaillements et animations disposés tout au long du parcours
- La sécurité
- Le repas de midi pour le Défi des Argouses

- Le PASS compétition pour les non-licenciés, pour le Défi des Argouses

Article 6. Sécurité

La sécurité routière sera assurée par l'organisation.

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une association de Secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tous coureurs mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 7. Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical (cf. article 3 du règlement), au minimum ½ heure avant le début de chaque course (ouverture 1h30 avant le début de la course)

Article 8. Dossard et n° de dossard

PENDANT LE VTT

Pour le VTT le port du dossard est obligatoire et doit être entièrement visible, porté derrière et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

PENDANT LA COURSE A PIED :

Pour la course à pied le port du dossard est obligatoire et doit être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9. Mesures diverses

VTT: Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste.

Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefours, traversées de routes...). Leur mission est de vous indiquer le parcours et non d'arrêter les automobilistes afin de vous faire passer prioritairement à un stop ou à un feu. Merci de les respecter et de faire attention à vous.

Il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre un concurrent, sous peine de disqualification de ce dernier.

Article 10. Pénalités

La règle du carton noir sera appliquée.

Article 11. Triathlon en relais

Le triathlon en relais peut se faire à 2 ou 3 personnes. Les règles de course sont identiques à la course individuelle. Chacun des athlètes composant l'équipe effectue la course avant de passer le relais à l'équipier suivant. Les relais sont transmis à votre place dans le parc à vélo.

Article 12. Récompenses

Votre présence est obligatoire lors de la cérémonie protocolaire. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

Article 13. Assurances / Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Dommages matériels :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 14. Protection des données

La protection des données concerne les informations recueillies pour votre inscription et pour la gestion de celles-ci. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnel vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 15. Cession du droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuel sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16. Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).

a/ Annulation intervenant plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

b/ Annulation intervenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve Toute annulation survenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical

justificatif. La déduction des 5 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite dans un délai de 3 jours après l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

Article 17. Fermeture des inscriptions

Aucune inscription par courrier ne sera acceptée.

Les inscriptions en ligne seront stoppées le Samedi 18 juin minuit.

Il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'évènement dans la limite des places disponibles, une heure avant le départ de chaque course.

Article 18. Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement. En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra.

Merci d'avoir choisi notre épreuve. Bonne course !